



# PROJET ÉOLIEN de la Basse Joux



Lettre d'information *Spécial Participatif* – Septembre 2019

## EDITO

---

Madame, Monsieur,

Notre projet éolien avance et devient de plus en plus concret. Un travail conséquent a été réalisé pendant l'année 2018 : les spécificités du site et des espèces animales et végétales qui l'occupent ont été identifiées par des expertises de terrain. Des études techniques concernant le vent et l'acoustique ont également été menées. Nous avons passé de nombreuses heures sur le terrain : **avec l'ONF et Opale, nous avons défini une implantation des éoliennes et de leurs accès** cohérente avec la gestion forestière, répondant à nos exigences concernant la distance aux habitations, et prenant en compte les sensibilités environnementales identifiées sur le site. Qu'il s'agisse de la technique, de la biodiversité ou du cadre de vie, chacune des thématiques à traiter est complexe ; nous sommes fiers d'être parvenus à concilier tous ces sujets pour proposer un projet cohérent !

2019 a été consacrée à la mise en forme de tout ce travail réalisé l'année dernière. Un dossier de près de 1350 pages a été rédigé par l'équipe d'Opale EN pour présenter le projet et ses installations, mais aussi les résultats détaillés de toutes les études réalisées et la démarche d'élaboration du projet de moindre impact. **Le dossier a été déposé** auprès de la DREAL de Lons-le-Saunier le 25 juin : il revient désormais aux services de l'Etat de l'étudier et de se prononcer sur la pertinence du projet. A terme, ces avis viendront étayer la décision du Préfet concernant l'autorisation du parc éolien. Nous attendons désormais le retour des services de l'Etat, et ne manquerons pas de vous faire part de la suite de l'instruction du dossier.

En attendant, nous vous proposons de prendre connaissance du principe innovant de **développement participatif** qui permet à nos communes d'être impliquées financièrement dans le projet. Grâce au montage élaboré avec Opale EN, nous détenons aujourd'hui 20 % des parts de la société de projet qui construira et exploitera le parc éolien. En tant qu'actionnaires, nos communes seront associées au projet pendant toute la durée de vie du parc et prendront part aux bénéfices issus de la vente de l'électricité produite sur notre territoire.

Belle rentrée à vous !

Pierre BREGAND  
Maire de Censeau

Jean Noel FERREUX  
Maire d'Esserval-Tartre

Philippe DOLE  
Maire de Mièges

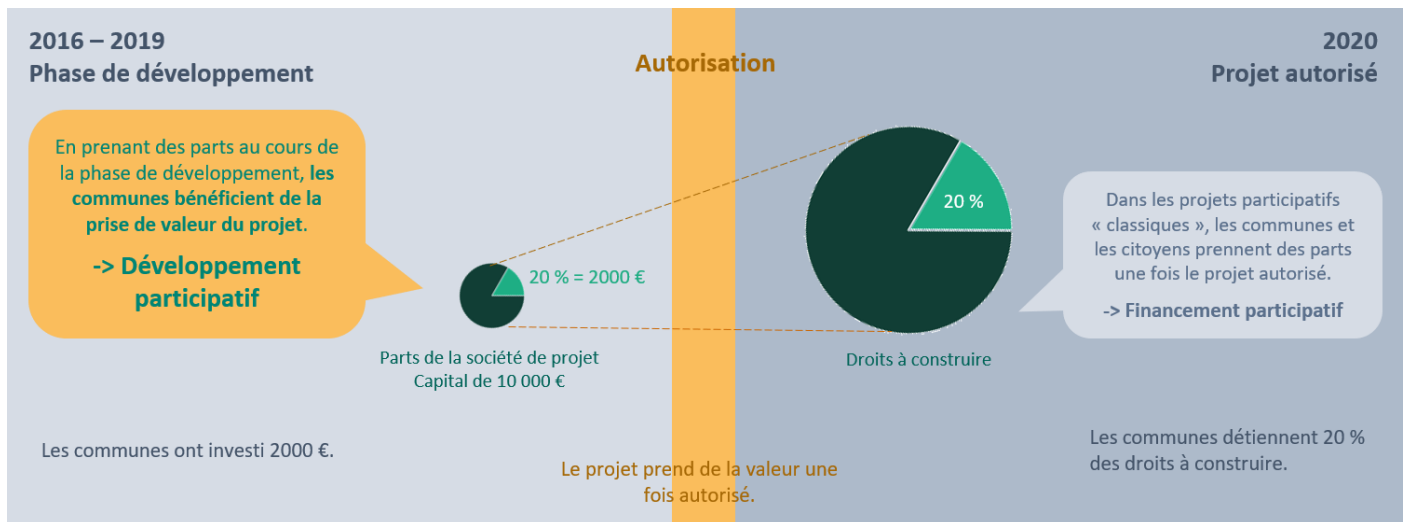
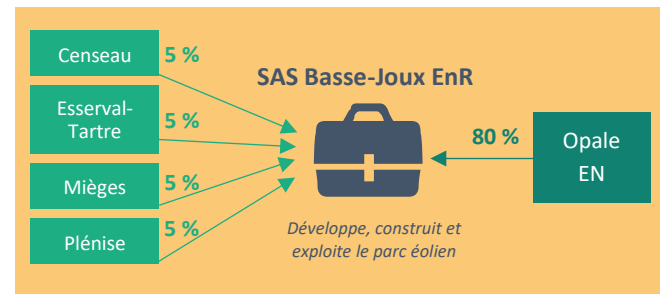
Yves LACROIX  
Maire de Plénise



## LE PRINCIPE DU DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

Aujourd'hui, les communes détiennent 20 % des parts de la société de projet qui construira et exploitera le parc éolien. Grâce au montage élaboré avec Opale EN, l'acquisition de ces parts a pu s'effectuer pour la somme modique de 500 € par commune.

En effet, pendant la phase d'étude, le projet n'est encore qu'hypothétique, et la valeur de la société de projet est symbolique. Une fois autorisé, le projet devient concret ; la société de projet est alors propriétaire des droits à construire d'une installation porteuse d'un chiffre d'affaires potentiel, et sa valeur augmente de façon substantielle.



## UN PROJET DE TERRITOIRE

Un autre moment clé de la vie du projet est celui de la construction. Les actionnaires doivent alors apporter leur part de l'argent nécessaire aux travaux. A ce moment, les communes peuvent choisir de vendre ou de conserver leurs actions. Une solution intermédiaire permet aux communes de rester actionnaires, sans impacter leur trésorerie. Elles peuvent vendre une partie seulement de leurs parts : la valeur des actions vendues permet de financer l'investissement correspondant aux parts conservées.

Les actions vendues par les communes seront alors proposées aux collectivités locales (Communauté de communes, Département, Région) ainsi qu'aux citoyens et aux entreprises résidents de la communauté de communes.



Pour en savoir plus :

[www.basse-joux.projet-eolien.fr](http://www.basse-joux.projet-eolien.fr)



Pour nous écrire :

[bonjour@opale-en.eu](mailto:bonjour@opale-en.eu)

Ainsi, le modèle de développement participatif permet à l'ensemble des acteurs locaux de s'approprier le projet. En offrant la possibilité d'investir et de bénéficier directement des retombées financières liées à l'exploitation du parc, il permet de dynamiser le développement du territoire et de renforcer l'ancrage local du projet.